

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 518**14 mai 2003****SOMMAIRE**

Acem S.A., Luxembourg	24855	Indolux S.A.H., Luxembourg	24857
Activeroad S.A., Koerich-Windhof	24858	International Développement Projet Luxembourg S.A.H., Luxembourg	24846
Altrum, Sicav, Luxembourg	24860	Kazan, S.à r.l., Luxembourg	24830
Areco Holding Société Anonyme, Luxembourg	24848	KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxem- bourg	24859
Arkas Selection, Sicav, Luxembourg	24851	Kitz S.A., Luxembourg	24828
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg	24848	Laucath S.A.H., Luxembourg	24860
BBL Invest, Sicav, Bruxelles	24861	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	24843
Caravela Fund Sicav, Luxembourg	24850	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	24843
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	24857	LICR, S.à r.l., Luxembourg	24819
Closdenis International S.A., Luxembourg	24840	LO-Selection, Sicav, Luxembourg	24853
Coluxor S.A.H., Luxembourg	24854	Lucanor S.A.H., Luxembourg	24856
Covam Holding S.A., Luxembourg	24858	Luxembourg Développement Informatique S.A., Luxembourg	24825
Deseret Adventure S.A., Luxembourg	24861	Luxembourg	24825
Deseret S.A.H., Luxembourg	24851	Luxfencing, S.à r.l., Strassen	24847
Dorchester S.A.H., Luxembourg	24860	Marefin S.A., Luxembourg	24819
Editpress Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	24863	Merrill Lynch Fund Management Company S.A., Luxembourg	24826
Emil S.A., Luxembourg	24834	Merrill Lynch Fund Management Company S.A., Luxembourg	24828
ERTIS S.A., Strassen	24855	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	24853
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	24864	Mid Ocean Group Holding S.A.	24818
Euro Nutri Santé, S.à r.l., Rumelange	24829	Mid Ocean Group Holding S.A.	24818
Europinvest S.A.H., Luxembourg	24861	Mimial Holding S.A., Luxembourg	24825
Financière Estoublon S.A., Luxembourg	24863	MKZ S.A., Luxembourg	24824
Finholding S.A., Luxembourg	24850	Mode Finance S.A.H., Luxembourg	24863
Global Art Fund (Sicav), Luxembourg-Strassen	24858	Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg	24859
Global Switch (West London), S.à r.l., Luxem- bourg	24844	Partibel S.A.H., Luxembourg	24851
Global Switch (West London), S.à r.l., Luxem- bourg	24844	Portia Holding S.A., Luxembourg	24843
Global Switch (West London), S.à r.l., Luxem- bourg	24845	Promotion Touristique Européenne S.A., Luxem- bourg	24844
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	24824	Rapin S.A., Luxembourg	24844
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	24824	Reef Holdings S.A., Luxembourg	24852
Goldwell Holding S.A., Luxembourg	24861	Refina International S.A.H., Luxembourg	24852
HK International Holding S.A., Mamer	24839	S.C. Hotels UK Pensions, S.à r.l., Luxembourg	24846
HK International Holding S.A., Mamer	24839	Saran S.A.H., Luxembourg	24859
I.V. Invest S.A. Holding, Luxembourg	24848	Société des Propriétés Phéniciennes S.A., Luxembourg	24854
IFA S.A., Luxembourg	24852	Société Européenne de Participation Commer-	
Immobilière Raiffeisen S.A., Luxembourg	24840		

ciale S.A., Luxembourg	24857	Trans-Re S.A.....	24818
Stonehenge S.A., Luxembourg	24850	Valemar S.A., Luxembourg	24863
Suna S.A.H., Luxembourg	24849	Valfor Holding S.A., Luxembourg	24849
Swissca Portfolio Fund	24847	Vico Company S.A., Luxembourg	24864
T & B Investissement S.A., Strassen.....	24833	Vico Company S.A., Luxembourg	24864
Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	24855	Wiwelco S.A., Luxembourg	24847
Thacha S.A.H., Luxembourg	24853	Xavex Sicav, Luxembourg	24856
Total Alpha Investment Fund Management Com- pany S.A., Luxembourg	24848	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	24856
Tramacor S.A.H., Luxembourg	24849	Zoneclamp Ltd Holding S.A., Luxembourg	24823

TRANS-RE S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 33.329.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24. April 2003 in Münsbach

«

4. Die Mitglieder des Verwaltungsrates wurden entlastet.

5. Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren Henri Stoffel, Alain Weber, Günther Kopf und Dr. Winfried Franke bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 2006.

6. Die Versammlung beschliesst, KPMG erneut zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu ernennen, und zwar bis zur Gesellschafterversammlung im April 2004.

»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018951.3/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MID OCEAN GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxemburg B 51.477.

Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019131.2/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MID OCEAN GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxemburg B 51.477.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 23 avril 2003

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MID OCEAN GROUP HOLDING S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;

- donner décharge à l'Administrateur;

- nommer un nouvel Administrateur;

- transférer le siège social de la société;

- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019133.2/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MAREFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.359.

Avec effet au 30 juin 2003 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur Paolo Maganzini, entrepreneur, né le 1^{er} mars 1940 à I-Como, demeurant à I-Galliate Lombardo (VA), Strada della Vigna d'Oro, 7, président du conseil d'administration.
- Madame Maria Eugenia Callegaro, administrateur de société, née le 30 octobre 1940 à I-Milan, demeurant à I-Galliate Lombardo (VA), Strada della Vigna d'Oro, 7.
- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.322 avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour MAREFIN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018200.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

LICR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.008.

STATUTES

In the year two thousand and three. On April fourteenth.

Before Notary Francis Kessler, having his official residence at Esch-sur-Alzette.

The following appeared:

The company BEDELL CRISTIN TRUSTEES LIMITED, acting as Trustee of ICR CHARITABLE TRUST, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, JE4 8PP Jersey, registered with the trade and companies' register of Jersey, under the number 6564,

duly represented by Mr Emile Dax, Notary's Clerk, residing at Garnich.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as above mentioned, has incorporated a «single membership limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle (the «Company») which will be governed by current laws in force as at this date, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to alter the single membership character of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and more particularly in LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg; as well as the control, the management and the development of such participations, the acquisition by purchase, subscription, direct underwriting, purchase option or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to companies. The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of LICR, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its head office in the City of Luxembourg.
The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an indefinite period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (€ 12.500,-) divided into five hundred (500) shares each having a par value of twenty-five Euros (€ 25,-).

The shares may be evidenced at the members' option by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable.

In the event that there is more than one member of the Company, the shares shall be transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company and the shares shall be freely transferable among the members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, who may be appointed and dismissed, without indication of a reason, by the general meeting of members.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the law to be subject to the general meeting of members) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to be subject to the general meeting of members are in exercisable by the board of managers or the manager.

The number of managers, their term of appointment and their remuneration shall be fixed by the general meeting of members.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one member of the board of managers.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members pursuant to the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

Therefore, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

If there is more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a three-quarter majority vote.

Where the Company has more than one member, except in respect of decisions which have to be effected by authenticated deed, one or more members may participate in a meeting by means of conference call, by videoconference or any similar means of communication enabling the several persons participating therein simultaneously to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the members which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members.

Title V.- Financial year - Balance Sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

After deduction of any and all of the expenses of the Company and all amortizations (including taxes), the credit balance will represent the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10,00%) of the issued capital of the Company, but it must be resumed until the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members, if there is more than one member, in proportion to their shareholding in the Company. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, upon a majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets of the Company, after deduction of the Company's liabilities, will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in proportion to the shares they hold in the Company.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, such matters are governed by applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subscriptions and payment

All the shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Each share gives the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in issue.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros (€ 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1) The company S.G.A. SERVICES S.A., having its registered office at 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 76.118, is appointed manager of the Company for an unlimited period of time

2) The address of the registered office of the Company is set at:

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois. Le quatorze avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société BEDELL CRISTIN TRUSTEES LIMITED, agissant comme Trustee de ICR CHARITABLE TRUST, ayant son siège social à 26 New Street, St. Helier, JE4 8PP Jersey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 6564,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société»), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celles du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives respectives, en particulier celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

L'associé pourra à tout moment s'adjoindre un ou plusieurs co-associés, de même que les associés adjoints pourront prendre les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et plus particulièrement dans LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg; ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations, l'acquisition par achat, souscription, par l'émission de garanties, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LICR, S.à r.l.

Art. 4. Le siège principal de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix de l'actionnaire sous la forme de certificats représentant une part ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts.

Les parts auront la forme nominative.

Art. 7. Les parts détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts seront librement cessibles entre associés; et la cession de parts à des non-associés sera soumise à l'autorisation préalable des associés réunissant au moins trois quarts du capital social.

Titre III. - Gestion

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, désignés et révocables par les associés sans indications des raisons à l'assemblée générale des associés.

Le gérants ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérants.

Le nombre de gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions au-delà des pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par un vote de l'assemblée à la majorité de trois quarts des voix.

En cas de pluralité d'associés, à l'exception des décisions doivent être documentée dans un acte authentique, un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les associés est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion des associés, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs associés.

Titre V.- Exercice - Bilan - Distributions

Art. 10. L'exercice social débute le premier janvier de chaque année et se termine au trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera procédé à l'établissement du bilan ainsi que du compte des pertes et profits de la Société.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital émis, mais devra reprendre jusqu'à la reconstitution intégrale du fonds de réserve, au cas où celui-ci, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit, aurait été entamé.

Le solde est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés, pourront décider, par un vote majoritaire tel que fixé par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté, distribué ou affecté à une réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un de ses membres.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par le ou les gérant(s) en place ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus amples en vue de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif.

Le solde actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non spécifiés aux présents statuts, les associés se réfèrent aux lois en vigueur.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la Société dispose dès à présent d'un montant de EUR 12.500,- ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le certifie expressément.

Chaque part donne droit à une participation aux actifs et aux bénéfices de la société au prorata du nombre de parts en circulation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera en date de ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Résolutions

Immédiatement après les statuts de la Société ainsi arrêtés, les membres représentant l'intégralité du capital ont pris les décisions suivantes.

1.- Est nommé gérant la Société pour une période illimitée:

La société S.G.A SERVICES S.A., ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.118.

2.- Le siège social de la Société est établi à:

3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette. Date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2003, vol. 888, fol. 8, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2003.

F. Kessler.

(018857.3/219/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

**ZONECLAMP LTD HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MARATHON S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.189.

Constituée sous la dénomination de MARATHON S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 septembre 1978, publié au Mémorial C numéro 270 du 14 décembre 1978, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, préqualifié, en date du 14 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 277 du 1^{er} octobre 1986 et aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 567 du 9 août 2000.

dont le capital social de la société est fixé à cent cinq mille Euros (€ 105.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 14 avril 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette le 16 avril 2003, volume 888, folio 4, case 12, que la société anonyme ZONECLAMP LTD HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 16.189,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2003.

F. Kessler.

(018932.3/219/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

MKZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 5, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 84.446.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2003

Les actionnaires prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes FIDELIO ASSETS CORP. I.B.C., avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et nomme à sa place la Fiduciaire KARTHEISER & CIE, avec siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Özgür Gazi Akkaya demeurant à L-1858 Luxembourg, 5, rue du Kirchberg, comme administrateur et nomme à sa place Monsieur Canbek Özgür de nationalité turque, demeurant 18, place Nicolas Poussin, F-67200 Strasbourg, en tant qu'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018697.3/510/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.223.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019039.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.223.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2000:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2000.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 548,983,296.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 198,977,018.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company to the following fiscal year ending on 31 December 2001.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to all the Managers of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2000.

CHELSEFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson

Manager

(019041.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MIMIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 70.401.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2003

Affectation du résultat: la perte de EUR 6.030,15 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019078.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.175.

L'an deux mille trois, le dix sept avril.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE S.A. ayant son siège à Luxembourg inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 76.175.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggiato, Directeur comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire M. Fabien Righeschi, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent Pouilley, Informaticien, demeurant à L-3515 Dudelange, 80 route de Luxembourg.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la situation du siège social,
2. - Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs,
3. - Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- Denis Colin
- Gilles Malhomme

de leur fonction d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour et leur donne pleine et entière décharge pour leur gestion.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide la nomination de nouveaux administrateurs:

- la société de droit des Seychelles GENERAL CANTOS'SHIPING CORPORATION, avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center Francis Rachel Street, Victoria, Mahé/Seychelles.

- La société de droit luxembourgeois INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT PROJET LUXEMBOURG SAH (IDPL), avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

à compter de ce jour.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- Monsieur François David,

de sa fonction de Commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour et lui donne quitus pour son mandat.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide à l'unanimité, la nomination comme nouveau commissaire aux comptes:

- Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy, à compter de ce jour.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05219. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017575.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 34.079.

In the year two thousand and three, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, (R.C.S. Luxembourg B 34.079) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on the 8th of June 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 of 3rd July 1990 and which Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on the 15th of May 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 418 of 10th June 1998.

The meeting was presided by Mrs Tracey Hall, private employee, residing in Bergem.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Mrs Marilyn Vo Van, private employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maria Pena Molina, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented, and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders represented by their proxies, by the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed, together with the proxies initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary.

II.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting, without convening notice, which is specifically waived by the shareholders.

III.- The agenda is the following:

1.- Amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation (the «Articles»), in order to delete the reference to «statutory auditor».

2.- Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation (the «Articles»), in order to replace the reference to «statutory auditor» with «independent auditor».

After deliberation, the following resolutions were unanimously approved:

First resolution

The meeting resolves to amend Article 10 to read as follows:

«**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least fifteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicised in accordance with the requirements of law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication».

Second resolution

The meeting resolves to amend Article 18 to read as follows:

«**Art. 18.** The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.079 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 3 juillet 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 10 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Tracey Hall, employée privée, demeurant à Bergem.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'assemblée Madame Marilyn Vo Van, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Madame Maria Pena Molina, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'entre eux ont été renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires représentés par leurs mandataires, par le Bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte, avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire soussigné.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée, sans avis de convocation, auquel les actionnaires ont spécialement renoncé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

1.- Modification de l'article 10 des statuts (les «Statuts»), afin de supprimer la référence au «commissaire aux comptes».

2.- Modification de l'article 18 des statuts (les «Statuts»), afin de remplacer la référence «commissaire aux comptes» par une référence au «réviseur d'entreprises».

Après délibération, les résolutions suivantes ont été approuvées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins quinze jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis ou publication préalable.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée des actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hall, M. Vo Van, M. P. Molina, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

F. Baden.

(019305.3/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(019309.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**KITZ S.A., Société Anonyme,
(anc. KITZ INVEST S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.842.

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KITZ INVEST S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 927 du 6 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Elargissement de l'objet social: ajout à l'article 4 des statuts:

«- la prestation de services d'administration, de comptabilité et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité réservée aux professions d'expert comptable et de conseil économique.»

2) Changement de la dénomination sociale de KITZ INVEST S.A. en KITZ S.A.

3) Démission des administrateurs actuels, Madame Sylvie Allen-Petit, Madame Ingrid Hoolants, Monsieur Marc Schintgen et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec effet à ce jour. Les actionnaires leur accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

4) Nominations des nouveaux administrateurs de la société, étant:

a) Mademoiselle Stéphanie Marion, comptable, née à Thionville (France) le 8 octobre 1978, demeurant à F-57190 Florange, 2, rue de l'Argonne;

b) Monsieur Robert Zahren, expert-comptable, né à Luxembourg le 7 août 1965, demeurant à L-2148 Luxembourg, 1, rue Fernand Mertens;

c) La société EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (E.M.A.) S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 64.896, avec siège social à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés;

d) La société TECHNEW S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.545, avec siège social à L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad;

e) Madame Nadine Schintgen, employée privée, née à Luxembourg le 19 juin 1967, demeurant à L-5314 Contern, 57, rue de Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour une période de cinq (5) ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007.

5) Les administrateurs Stéphanie Marion, Robert Zahren et Nadine Schintgen sont nommés administrateurs-délégués afin de pouvoir représenter la société par leur signature solitaire.

6) Constatation des changements dans l'actionnariat: L'assemblée prend note et accepte les contrats de cession d'actions établis en date du 17 mars 2003. Elle constate que LUCILINBURHUC (LBH) S.A. et TECHNEW S.A. sont chacune détentrice de 25 actions en pleine propriété. Elle constate que les prix de cession convenus ont été payés en bonne et due forme aux parties concernées et que la cession est dès lors définitive.

7) Modification des articles des statuts ayant trait aux changements précités.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et d'ajouter à l'article 4 des statuts le texte suivant:

«- la prestation de services d'administration, de comptabilité et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité réservée aux professions d'expert comptable et de conseil économique.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de KITZ INVEST S.A. en KITZ S.A.

Suite à cette résolution, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KITZ S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, Madame Sylvie Allen-Petit, Madame Ingrid Hoolants, Monsieur Marc Schintgen et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec effet à ce jour, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Mademoiselle Stéphanie Marion, comptable, née à Thionville (France) le 8 octobre 1978, demeurant à F-57190 Florange, 2, rue de l'Argonne;

b) Monsieur Robert Zahren, expert-comptable, né à Luxembourg le 7 août 1965, demeurant à L-2148 Luxembourg, 1, rue Fernand Mertens;

c) La société EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (E.M.A.) S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 64896, avec siège social à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés;

d) La société TECHNEW S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.545, avec siège social à L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad;

e) Madame Nadine Schintgen, employée privée, née à Luxembourg le 19 juin 1967, demeurant à L-5314 Contern, 57, rue de Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour une période de cinq (5) ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les administrateurs Mademoiselle Stéphanie Marion, Monsieur Robert Zahren et Madame Nadine Schintgen, tous préqualifiés, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de représenter la société par leur signature solitaire.

Sixième résolution

L'assemblée les changements dans l'actionnariat, prend note et accepte les contrats de cession d'actions établis en date du 17 mars 2003. Elle constate que LUCILINBURHUC (LBH) S.A. et TECHNEW S.A. sont chacune détentrice de 25 actions en pleine propriété. Elle constate que les prix de cession convenus ont été payés en bonne et due forme aux parties concernées et que la cession est dès lors définitive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 avril 2003, vol. 426, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 avril 2003.

A. Weber.

(019316.3/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EURO NUTRI SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 65.048.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(018261.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

KAZAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.046.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second of April.
Before Us André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Delio Cipolletta, lawyer, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of KAZAN, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and four hundred (12,400.-) euro (EUR), represented by one hundred and twenty-four (124) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand and four hundred (12,400.-) euro (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand one hundred and fifty (1,150.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following is appointed manager of the Company for an undefined period:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de KAZAN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 138S, fol. 83, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(019483.3/230/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

T & B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 avril 2003.

Signature.

(018240.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

EMIL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 93.025.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth day of February.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
b) Mrs Béatriz Gonzalez Raposo, employee, with professional address in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of EMIL S.A.

Art. 2 . The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may furthermore provide all kinds of advice, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred twenty (320) shares with a par value of hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders, meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of three (3) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of June of each year at 04.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in abbreviation INTER-CONSULT, prenamed, three hundred shares	300
2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, twenty shares	20
Total: three hundred twenty shares	320

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand four hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2007.

- 1) Mr Nils Emil Ahlin, managing director, residing in Villa Tjappan SE-13960 Värmdö, Stockholm (Sweden);
- 2) Mr Roland Wallin, lawyer, residing in Karlaplan, 12, SE-11520 Stockholm (Sweden);
- 3) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2007.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Béatriz Gonzalez Raposo, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de EMIL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16 Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTER-CONSULT, prénommée, trois cents actions	300
2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, vingt actions	20
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

- 1) Monsieur Nils Emil Ahlin, managing director, demeurant à Villa Täppan SE-13960 Värmdö, Stockholm (Suède);
- 2) Monsieur Roland Wallin, avocat, demeurant à Karlaplan, 12, SE-11520 Stockholm (Suède);
- 3) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, B. Gonzalez Raposo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2003, vol. 875, fol. 35, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(019180.3/239/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

HK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 65.581.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

S. Benamor.

(018257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

HK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 65.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

S. Benamor.

(018258.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

IMMOBILIERE RAIFFEISEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 avril 2003 que:

- Les mandats des administrateurs Paul Lauterbour, Alphonse Sinnes, Armand Weis et Jacques Mangen sont reconduits pour la durée d'une année.

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège à Luxembourg, est reconduit pour la durée d'une année.

- Le résultat de l'exercice a été affecté de la façon suivante:

Un montant de EUR 53.775,00 correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune dû au titre de 2002 au poste de réserve «impôt sur la fortune» au passif du bilan.

Un montant de EUR 50.000,- au poste «bénéfice reporté» au passif du bilan.

Le solde du résultat, soit EUR 104.441,49 à la réserve légale, conformément à l'article 19 des statuts.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019209.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.030.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FORMENTERA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 15 avril 2003,

2) SHEYENNE HOLDINGS Inc., société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du en date du 3 décembre 2002.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances

ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi l'activité de conseil et la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le requièrent par un demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission aux assemblées générales des propriétaires d'actions au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) FORMENTERA HOLDING S.A., préqualifiée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.999
2) SHEYENNE HOLDINGS Inc., préqualifiée, une action	1
Total: deux mille actions.	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
- Madame Catherine Desso, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
- Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social à 1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est établi à L -1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

P. Frieders.

(019191.3/212/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

PORTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 46.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC01682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(019214.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.577.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(019128.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.577.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue anticipativement en date du 25 mars 2003, que:

- le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

- la nomination de ERNST & YOUNG, demeurant au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement d'ARTHUR ANDERSEN, demeurant au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg pour les comptes au 31 décembre 2001 a été ratifiée. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019127.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

PROMOTION TOURISTIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.912.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2003 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire, et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2002.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019098.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

RAPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.939.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 février 2003

Démission de Monsieur James L. Brown en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Marc Ambroisien, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur James L. Brown, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019172.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (WEST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019052.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (WEST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.484.

—
Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2000:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2000.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 17,404.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 4,833.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company to the following fiscal year ending on 31 December 2001.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019053.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (WEST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 77.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019055.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (WEST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 77.484.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the year ended 31 December 2001:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2001.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 14,365.

The Company has made a loss for the year in the amount of EUR 2,034.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company of EUR 6,867 to the following fiscal year ending on 31 December 2002.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019056.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

S.C. HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,-.**Siège social: L-2445 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 91.694.

EXTRAIT

Par un contrat de cession de parts sociales conclu le 1^{er} avril 2003 et approuvé par l'associé unique de la Société, SIX CONTINENTS PENSION LIMITED a cédé 800 parts sociales de la Société à S.C. HOTELS UK PENSION TRUST LIMITED, une société constituée selon le droit anglais et gallois, ayant son siège social au 20 North Audley Street, Londres, Royaume-Uni, agissant comme «trustee» pour SIX CONTINENTS HOTELS UK PENSION PLAN, de sorte que les 800 parts sociales de la Société sont détenues actuellement par S.C. HOTELS UK PENSION TRUST LIMITED, agissant comme «trustee» pour SIX CONTINENTS HOTELS UK PENSION PLAN.

Fait le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06217. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019176.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT PROJET LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.829.

L'an deux mille trois, le dix sept avril.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT PROJET LUXEMBOURG S.A.H. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 78.829.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggato, Directeur comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Fabien Righeschi, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent Pouilley, Informaticien, demeurant à L-3515 Dudelange, 80 route de Luxembourg.

Le bureau constate

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la situation du siège social.
2. - Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
3. - Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de

- Madame Charlotte Lottin

de sa fonction d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour, et lui donne pleine et entière décharge pour sa gestion.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide à l'unanimité, la nomination comme nouvel administrateur

- Vincent Pouilley prédit,

à compter de ce jour.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- Monsieur François David,

de sa fonction de Commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour, et lui donne quitus pour son mandat.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide à l'unanimité, la nomination comme nouveau commissaire aux comptes

- Pascal Bonnet, Employé privé, demeurant à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy, à compter de ce jour.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2004.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05214. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017579.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

LUXFENCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 avril 2003.

Signature.

(018242.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

WIWELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.144.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

S. Benamor.

(018243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

SWISSCA PORTFOLIO FUND, Fonds Commun de Placement.

Information an die Anteilsinhaber

Die Verwaltungsgesellschaft SWISSCA PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. teilt hiermit den Anteilhabern mit, dass gemäss Verwaltungsratsbeschluss vom 19./20. Dezember 2002, alle bestehenden Teilfonds, welche bislang ausschliesslich ausschüttende Anteile der A-Klasse ausgeben (Swissca Portfolio Fund Income, Swissca Portfolio Fund Yield, Swissca Portfolio Fund (Euro) Yield, Swissca Portfolio Fund Balanced, Swissca Portfolio Fund (Euro) Balanced, Swissca Portfolio Fund Green Invest Balanced), zusätzlich thesaurierende Anteile der B-Klasse lancieren werden. Diese B-Anteile räumen kein Recht auf Ausschüttung ein, da jegliche Anlageerträge wieder reinvestiert werden. Für alle bestehenden Teilfonds, welche bislang ausschliesslich thesaurierende Anteile der B-Klasse ausgeben (Swissca Portfolio Fund Growth, Swissca Portfolio Fund (Euro) Growth, Swissca Portfolio Fund Equity, Swissca Portfolio Fund Green Invest Equity), werden zusätzlich ausschüttende Anteile lanciert. Nach dieser Lancierung führen somit sämtliche Teilfonds ausschüttende und thesaurierende Anteile.

Die Ausgabe der ergänzenden A- bzw. B-Anteile erfolgt gemäss den Bestimmungen des Verkaufsprospekts und Artikel 5 der Vertragsbedingungen, welche die Verwaltungsgesellschaft ermächtigen, für jeden Teilfonds Anteilsklassen sowohl der ausschüttenden als auch der thesaurierenden Art auszugeben.

Die Ausgabe der neu lancierten Anteile erfolgt ab dem 23. Mai 2003. Zeichnungen werden bei den bekannten Vertriebsstellen entgegengenommen.

Die Vertragsbedingungen, der Verkaufsprospekt sowie die Jahres- und Halbjahresberichte können am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und des Vertreters in der Schweiz sowie bei allen Geschäftsstellen der Kantonalbanken kostenlos bezogen werden.

Verwaltungsgesellschaft:

SWISSCA PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

1 place de Metz,

L-2954 Luxemburg

Vertreter in der Schweiz

BASLER KANTONALBANK

Spiegelgasse 2,

CH-4002 Basel

(02259/000/31)

ARECO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 17.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Signature

Le Conseil d'Administration

(02410/000/16)

I.V. INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 21.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Signature

Le Conseil d'Administration

(02411/000/16)

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.615.

NK GAMMA FUTURES PROGRAM YEN suffered a major redemption on 23rd April 2003 and consequently to the decrease of the Assets of the Fund, the Management Company has decided, in the interest of the Unit-holders, to put the Fund into liquidation as of 30th April 2003, 11.00 p.m. (Luxembourg time). Redemption requests have been accepted until 25th April 2003, 2 p.m. (Luxembourg time).

Following the end of the liquidation procedure, net liquidation proceeds will be paid to the shareholders of the Fund. Any balance of liquidation proceeds will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY

(02417/064/15)

The Board of Directors.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 31.681.

The Board of Directors of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS (the «Fund») has resolved to liquidate the BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - (DEUTSCHMARK) HEDGED GLOBAL BOND (the «Sub-Fund»).

This action was taken because the assets of the Sub-Fund have declined to the point where the Board of Directors considers it is no longer cost efficient or in the best interests of the Shareholders to continue to operate the Sub-Fund.

The liquidation of the Sub-Fund will be effective on 13 June 2003. Until (but excluding) such date, you may at any time redeem your shares in the Sub-Fund or convert your shares in the Sub-Fund into shares in another sub-fund of the Fund. This may be done free of charge following in the normal procedure for redemption or conversion provided for by the prospectus of the Fund. Any Shareholders who have not redeemed or converted their shares prior to 13 June 2003 will receive the net per share results of the liquidation by cheque, which will be sent by mail to the address (or in case of joint holders, the first named address) shown in the Shareholder's register.

Expenses relating to the liquidation are borne by the Sub-Fund and shareholders are informed that a provision of EUR 12,100.- has been made in the accounts of the Sub-Fund in order to reflect the liquidation expenses.

If you have any questions, please contact your financial adviser or our Customer Services Team on telephone: +44 (0) 1534 812 800, fax: +44 (0) 1534 812 731 or by emailing: bifcust.services@barclays.co.uk.
(02450/755/20) By order of the Board of Directors.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE HOLDING

qui se tiendra le 5 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02129/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TRAMACOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.615.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 3 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02136/550/17)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Mesdames les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 30 mai 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02141/546/19)

Le Conseil d'Administration.

24850

FINHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.519.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 juin 2003 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

I (02137/550/16)

Le Conseil d'Administration.

STONEHENGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.539.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 juin 2003 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

I (02139/550/16)

Le Conseil d'Administration.

CARAVELA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on June 2, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2002.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2002.
4. Director's fee.
5. Re-election and election of the Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2004.
6. Re-election of the Authorised Independent Auditor for a new term of 3 years, ending at the Annual General Meeting of 2006.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for May 26, 2003 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (02418/755/28)

By order of the Board of Directors.

24851

PARTIBEL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (02207/000/15)

Le Conseil d'Administration.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (02217/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ARKAS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.543.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on June 5, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2002.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2002.
5. Election and the Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes:

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

* in person by producing identification at the Meeting;

* by proxy by completing the proxy form and returning it to ARKAS SELECTION c/o UBS FUND SERVICES (LUX-EMBOURG) S.A. at the latest on June 2, 2003.

I (02419/755/27)

The Board of Directors.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2003 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02413/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 38.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (02414/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

REEF HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.228.

Notice is hereby given to the shareholders of the Company, that an

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (hereinafter «the Meeting»), has been convened by the Board of Directors for the purpose of considering and if thought fit, passing the resolutions set out in this notice. The Meeting will be held on *May 30, 2003* at 10.00 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at:

14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Grand-Duchy of Luxembourg

The Meeting shall have the following agenda:

Agenda:

1. Revocation of all the members of the board of directors.
2. Discussion with regard to the appointment of new members of the board of directors.
3. Election of new members of the board of directors and determination of their mandates.
4. Transfer of the registered office of the Company.
5. Delegation of powers with regard to the transfer of the registered office.
6. Miscellaneous.

Resolutions, in order to be adopted at the ordinary general meeting, must be carried by a majority of the votes of the shareholders present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares with ARENDT & MEDERNACH (attn. Pierre Beissel) prior to the Meeting.

Shareholders may vote by proxy. A proxy form is available at the office of ARENDT & MEDERNACH. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she has to request a proxy form and complete and sign such proxy form. The proxy form has to be delivered to ARENDT & MEDERNACH (attn. Pierre Beissel) prior to the Meeting.

C. Merison / S. Lorenzi
Director / Director

I (02451/250/31) .

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (02415/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

THACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02421/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LO SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.379.

Dear Shareholders,

We would like to notify you of the following (i) changes to the articles of association (the «Articles») and the prospectus (the «Prospectus») and (ii) convening of an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the «Extraordinary General Meeting of Shareholders»), of LO SELECTION (the «Company»);

A. The Articles**1. Change of name of the Company**

LOMBARD ODIER & CIE merged with DARIER HENTSCHE & CIE and the two banks now operate under the name of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & CIE. As a result of the merger, it is proposed to change the name of the Company to LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE SELECTION, in short LODH SELECTION. LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE SELECTION and LODH SELECTION may be used independently from each other.

The new name, as well as its short form, will also apply to the sub-funds of the Company.

2. Deletion of all references to Luxembourg Francs

All references to Luxembourg Francs shall be replaced by references to Euro.

3. Issue of shares of several sub-categories

It is proposed to allow the Board of the Company to issue shares of several sub-categories which may differ, inter alia, in respect of their charging structures, hedging policies, investment minima, investors eligibility or other specific features and which may be expressed in different currencies, as the Board may decide.

B. The Prospectus

The Prospectus will be amended to reflect the changes to the Company's Articles. The opportunity is also taken to inform you of other changes to it:

1. Custodian and central administration agent

As a result of the demerger of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. on 28 February 2003, the name of the Custodian, Central Administration Agent and Registrar, Transfer Agent and Listing Agent of the Company is CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

2. Investment Advisers

The name of LOMBARD ODIER INTERNATIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT LIMITED has changed to LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE ASSET MANAGEMENT LIMITED.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE GESTION (LODHG) has replaced LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & CIE as Investment Adviser with effect on 1st May 2003 for the following sub-funds: LO Selection - The Dynamic Port-

folio Fund, LO Selection - The Growth Portfolio Fund, LO Selection - The Global Growth 90 Fund and LO Selection - The Global Growth 75 Fund.

3. LO Selection - The Global Growth 90 Fund, LO Selection - The Global Growth 75 Fund, LO Selection - The Global Growth 88 Fund

With effect from 19 June 2003, the investment policy of these sub-funds will be amended in order to authorise investments in fixed income securities graded A or better.

Shareholders of the LO Selection - The Global Growth 90 Fund, LO Selection - The Global Growth 75 Fund and LO Selection - The Global Growth 88 Fund who are not in agreement with the proposed change may redeem their shares free of charge until 18 June 2003.

C. Extraordinary General Meeting of Shareholders

The changes to the Company's Articles above mentioned under letter A, points 1 to 3, are conditional upon obtaining approval of Shareholders.

Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 19 June 2003 at 11.30 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. The convening notice for this meeting as well as the form of a proxy are available on request at the registered office of the Company.

A copy of the revised prospectus to be dated June 2003, incorporating the above changes, may be obtained on request at the registered office.

(02478/755/54)

The Board of Directors.

SOCIETE DES PROPRIETES PHENICIENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.185.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats.
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02452/755/18)

Le Conseil d'Administration.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 22.295.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société COLUXOR S.A. qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le vendredi 30 mai 2003 à 11.30 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
2. Affectation du résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1999;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999;
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire;
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer au siège social de la société, les titres qu'ils détiennent cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02435/780/21)

Pour le Conseil d'Administration.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 44.367.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 mai 2003* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02422/696/15)

Le Conseil d'Administration.

ERTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.089.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *28 mai 2003* à 11.00 heures au siège de la Société, 134 Route d'Arlon, L-8008 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2002, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02423/578/17)

Le Conseil d'Administration.

ACEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.343.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *lundi 2 juin 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001
2. approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
3. affectation des résultats
4. vote spécial dans le respect de l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. décharges à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. nominations statutaires
7. divers

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'assemblée devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 2 juin 2003 aux guichets de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Pour des raisons d'organisation, nous prions les propriétaires d'actions nominatives désireux d'assister à l'assemblée de bien vouloir manifester par écrit leur intention de prendre part au vote au moins cinq jours francs avant le 2 juin 2003.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Signature

Le Conseil d'Administration

I (02477/000/28)

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

The shareholders are convened to attend to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place on *May 30, 2003* at 2.00 p.m. in the head office of the company, with the following agenda:

Agenda:

1. Director's Report and Report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual statutory accounts under LUX GAAP and allocation of the results as at 31 st December 2002;
3. Approval of the consolidated annual accounts under IFRS (IAS) as at 31st December 2002;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
5. Ratification of the transfer of the registered office;
6. Ratification of the cooptation of a Director;
7. Miscellaneous.

I (02425/581/18)

The Board of Directors

LUCANOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.191.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *2 juin 2003* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (02426/000/18)

Le Conseil d'Administration.

XAVEX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.828.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of XAVEX SICAV will be held at the registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *May 30, 2003* at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as January 31, 2003;
3. To approve the recommendation made by the Board of Directors with respect to dividend payment;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory appointments;

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02432/584/22)

The Board of Directors.

INDOLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, Monsieur Adrien Schaus.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02434/755/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.776.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 3 juin 2003 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. renouvellement du mandat des administrateurs et commissaire aux comptes
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (02427/045/18)

Le Conseil d'Administration.

CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Comme les rapports annuels n'étaient pas disponibles avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003, il a été décidé de reporter l'Assemblée à une date ultérieure fixée à quinze jours après la mise à disposition des rapports aux actionnaires.

Les rapports annuels au 31 décembre 2002 étant désormais disponibles, le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 30 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Président du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2002.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement d'un dividende de EUR 6,9 par action payé aux actions de distribution (la date ex-dividende était le 25 juin 2002 et le paiement a été effectué le 27 juin 2002 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 24 juin 2002).
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (02474/755/34)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEROAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich-Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.017.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 2003 à 17.00 heures au siège de la Société, 3-5 Route d'Arlon L-8399 Windhof avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2002, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes annuels au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02424/578/17)

Le Conseil d'Administration.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02436/696/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL ART FUND (SICAV), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in Liquidation.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 59.429.

Die Aktionäre von GLOBAL ART FUND (Sicav) in Liquidation werden hiermit zu einer

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 3. Juni 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht der Liquidatoren
2. Billigung des Berichtes der Liquidatoren zum 31. Dezember 2001
3. Entlastung der Liquidatoren für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2001
4. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Im Anschluss an die obige Generalversammlung wird um 11.30 Uhr eine weitere

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung abgehalten:

Tagesordnung:

1. Bericht der Liquidatoren
2. Billigung des Berichtes der Liquidatoren zum 31. Dezember 2002
3. Entlastung der Liquidatoren für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2002
4. Bericht der Liquidatoren über eine beabsichtigte erste Abschlagszahlung auf den Liquidationserlös
5. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (02433/755/31)

*Die Liquidatoren.***KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.347.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 3 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren.
5. Réélection des administrateurs pour un nouveau terme de 6 ans.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02420/755/22)

*Le Conseil d'Administration.***SARAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE HOLDING

qui se tiendra le mercredi 18 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02472/755/14)

*Le Conseil d'administration.***OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.483.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 30 mai 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02476/802/17)

Le Conseil d'Administration.

DORCHESTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 50.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 3 juin 2003 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.

I (02449/000/13)

Le Conseil d'Administration.

LAUCATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 14.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

II (01818/837/14)

Le Conseil d'Administration.

ALTRUM, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 81.918.

Die Aktionäre der ALTRUM werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. Mai 2003 um 11.30 Uhr in den Räumen von ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Vollständige Umwandlung der Satzung der Gesellschaft, um die Satzung zur Übertragung der Gesellschaft an neue Dienstleister zu überarbeiten.
2. Änderungswahl der Mitglieder des Verwaltungsrats.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Verschiedenes.

Die Entwürfe des Verkaufsprospektes und der Satzung sind am Sitz der ALTRUM erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile. Im Falle in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung am 30. Juni 2003 um 11.30 Uhr an der gleichen Adresse einberufen, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen.

Die Aktionäre, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich anzumelden und ihre Wertpapiere volle 5 Tage vor der Versammlung bei ING LUXEMBOURG zu hinterlegen.

II (02287/755/26)

Der Verwaltungsrat.

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01935/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.172.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2003 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers.

II (01939/000/16)

Le Conseil d'Administration.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2003 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (02218/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

BBL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix.

Les actionnaires de «BBL INVEST» Société d'Investissement à capital variable (SICAV) de droit belge ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24 sont invités à assister à deux assemblées générales extraordinaires. La

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures au siège social de la Société, Avenue Marnix 24 à B-1000 Bruxelles; la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le vendredi 23 mai 2003 à 14.30 heures à la route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg en vue de délibérer et de statuer sur les ordres du jour suivants:

*Première Assemblée Générale Extraordinaire**Ordre du jour:*

Assemblée générale à Bruxelles, le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures

Dans le cadre du transfert de siège social de la société sis en Belgique de l'Avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles vers le Grand-Duché de Luxembourg, route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg, les actionnaires sont invités à

A. Rapport du Conseil d'administration

1. Proposition d'approbation du rapport du Conseil d'administration sur les comptes intermédiaires.
2. Proposition d'approbation du rapport du Commissaire sur les comptes intermédiaires

B. Comptes intermédiaires

Proposition d'approuver les comptes intermédiaires établis en date du 30 juin 2003 et révisés par le Commissaire de la Sicav, conformément aux principes du droit comptable belge.

C. Décharge au Commissaire de la Sicav

Proposition de donner décharge au Commissaire de la Sicav pour la mission effectuée jusque et y compris les comptes établis au 30 juin 2003.

D. Pouvoirs

Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

*Deuxième Assemblée Générale Extraordinaire**Ordre du jour:*

Assemblée générale à Luxembourg, le vendredi 23 mai 2003 à 14.30 heures

La présente assemblée dite «assemblée constitutive ou statutaire» est amenée à délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

1. Proposition d'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire «BBL INVEST» tenue en Belgique le 30 avril 2003 ayant décidé le transfert du siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, route d'Esch 52 à 1470 Luxembourg;
2. Proposition d'approbation du transfert du siège social réel de «BBL INVEST» au Grand-Duché du Luxembourg et du changement de nationalité avec date d'effet au 10 juillet 2003;
3. Proposition de constatation de la continuité juridique de la personnalité morale de «BBL INVEST», le transfert n'entraînant pas de conflit négatif issu de l'application des «lex societatis», belge et luxembourgeoise;
4. Proposition de l'acceptation de l'immigration sans dissolution de «BBL INVEST» et soumission de la société au droit du Grand-Duché de Luxembourg;
5. Proposition d'adoption des statuts de «BBL INVEST» rédigés en conformité avec les lois luxembourgeoises;
6. Proposition de confirmation du mandat des administrateurs en exercice et nomination d'un Commissaire de la Société;
7. Prise d'acte de la reconnaissance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg du statut de société de «BBL INVEST».

Les actionnaires de «BBL INVEST» qui désirent assister aux Assemblées Générales Extraordinaires s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions des articles 26 et 27 des statuts relatives aux dépôts d'actions et à la représentation. Ceux qui désirent s'y faire représenter doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'administration. Ce formulaire peut être obtenu à l'adresse suivante: ING Investment Management Belgium, Legal & Compliance Department, avenue Marnix, 24, 1000 Bruxelles (Tél. 02/547.20.96).

Le dépôt des actions et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. (ex-BBL) ou auprès de ING LUXEMBOURG S.A. (ex-Crédit Européen Luxembourg) six jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée: la date ultime d'enregistrement du dépôt des actions pour l'assemblée convoquée à Bruxelles le jeudi 12 juin 2003 à 9.15 heures sera le mardi 3 juin 2003 à minuit.

Si le quorum de présence requis n'était pas atteint, les assemblées générales extraordinaires contenant les mêmes ordres du jour seront convoquées une seconde fois le jeudi 10 juillet 2003 à respectivement 9.15 heures pour la première assemblée et 14.30 heures pour la seconde assemblée; ces assemblées pourront valablement délibérer quel que soit la proportion du capital présente ou représentée.

Le calcul de la Valeur nette d'inventaire ainsi que la réception d'ordres de souscription et de remboursement relatifs à tous les compartiments de BBL INVEST seront suspendus pendant les sept jours bancaires ouvrables précédant l'Assemblée délibérant sur l'ordre du jour de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire.

Il est toujours loisible aux actionnaires concernés par les opérations décrites ci-dessus de sortir sans frais de la Sicav avant la date effective de ces opérations.

Les coûts liés aux assemblées seront pris en charge par moitié par la Sicav et par moitié par ING Investment Management Belgium.

Toute information et tout document relatifs à ces assemblées peuvent être demandés auprès du siège social de BBL INVEST, à l'attention de S. Courtois (fax 00 32 (0)2-547.30.82, tel -547.22.16).

II (02304/755/70)

VALEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Divers.

II (02232/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE ESTOUBLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.857.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02233/005/15)

Le Conseil d'Administration.

MODE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.458.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02234/005/15)

Le Conseil d'Administration.

EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 5.407.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires d'EDITPRESS LUXEMBOURG S.A. à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 17.00 heures au siège social à Esch-sur-Alzette.

Ordre du jour:

* A titre ordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2002.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2002.
3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2002.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2002.

5. Décharge et quitus au Conseil d'administration et aux vérificateurs aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

* A titre extraordinaire

1. Augmentation du capital autorisé.

Il est rappelé aux actionnaires que les assemblées générales appelées à modifier les statuts ne sont régulièrement constituées et ne peuvent délibérer valablement que pour autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (02339/000/24)

Le Conseil d'Administration.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (02258/696/15)

Le Conseil d'Administration.

VICO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 38.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019255.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

VICO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 38.474.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019256.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.
